



Montreuil, le 16 juillet 2013

**Réunion de présentation du rapport REBIERE et WEISS
en présence du directeur de cabinet de Mme LEBRANCHU**

16 juillet 2013

La CGT rappelle qu'elle avait demandé, de longue date, un état des lieux et un bilan de la RÉATE. Elle ne peut donc que se féliciter du lancement, même tardif, du rapport de la mission WEISS et REBIERE. Celui-ci a permis un réel échange avec les organisations syndicales. Il fait le constat, en partie partagé, d'une situation très dégradée tant pour les missions de service public aux usagers que pour les conditions de travail et matérielles des agents.

Ce rapport s'inscrit, dans une politique d'austérité que la CGT récuse, sans remettre en cause le cadre des suppressions d'emploi. Des missions légales (ATESAT, ADS, contrôle de légalité, jeunesse et sport, protection économique des consommateurs, ...) sont dégradées ou en cours d'abandon, sans pour autant qu'il y ait d'évaluation de solutions alternatives proposées en terme d'efficacité et d'égalité de traitement.

Les lois de décentralisation auront également rapidement leurs impacts sur l'organisation des services. Enfin, les services de l'État au niveau départemental, infra-départemental, sous-préfectures et unités territoriales des DDT, de même que les trésoreries, sont sur le fil.

Les agents concernés par les restructurations continues ne sont pas informés, s'inquiètent sur le devenir du service public et sur leur propre avenir (poste de travail, déménagement, organisation familiale).

La CGT rappelle certaines de ses revendications :

- Elle demande notamment l'arrêt des suppressions d'emploi, la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois, et l'amélioration de la condition de vie des agents au et en dehors du travail (salaire, carrière, action sociale, ...)
- Elle demande un moratoire aux restructurations incessantes et l'ouverture d'un débat public sur les missions de l'État dans les territoires ;

Par conséquent, la CGT n'est satisfaite par aucun des scénarios proposés et demande que le CIMAP du 17 juillet ne soit pas décisionnaire mais ouvre une réelle plage de négociation.

La CGT insiste : le débat est loin d'être clôt, d'autant plus que de nombreux rapports ont été remis sur ce thème (cours des comptes, ...) et d'autres rapports doivent suivre (rapport sur la mobilité, ...).

La CGT demande l'ouverture de discussions avant toute décision ; celles-ci doivent porter, en particulier sur :

- les missions de l'État sur l'ensemble du territoire et leurs conditions de mise en œuvre ;
- l'organisation territoriale et ses niveaux infra-départemental, départemental, régional, inter-régional et central ;
- le rôle et la place des préfets ;
- les moyens budgétaires, humains et matériels, devant être dévolus aux administrations ;
- les droits et garanties des personnels.

La CGT vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des propos liminaires qu'elle a lu au Comité Technique des DDI du 11 juillet 2013.